



L'ACTUALITÉ

LE PROJET DE LOI DE FINANCES DÉVOILÉ CETTE SEMAINE AU CONSEIL DES MINISTRES

C'est sur la base d'une croissance très modérée (1 %) que le Ministre de l'Économie a établi le projet de loi de finances 2023 qui a été présenté en Conseil des Ministres cette semaine. La France est désormais « à l'euro près » a-t-il annoncé. Le « quoi qu'il en coûte » est bel et bien terminé.

Cependant, le programme budgétaire pour 2023 contient une série de dispositions destinées à protéger, autant que faire se peut, le pouvoir d'achat des Français et les entreprises, notamment au regard des hausses des prix des énergies. Le projet de loi prévoit ainsi le maintien du bouclier énergétique. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 M€ et employant moins de dix salariés bénéficieront toujours du tarif régulé de vente, plafonné à une hausse de +15%. Les autres entreprises pourront bénéficier d'une aide financière si le poste énergie représente 3 % de leur chiffre d'affaires de 2021 et si elles constatent une baisse de leur résultat d'exploitation sur un mois. Les entreprises qui sont obligées d'utiliser une grande quantité d'énergie pour fonctionner feront l'objet d'autres mesures toujours en discussion à ce jour et c'est pour cette raison que le Ministre de l'Économie leur a demandé de ne rien signer pour le moment.

Certains ministères bénéficieront de crédits en hausse. C'est le cas de l'emploi et du travail, de l'Éducation nationale ou encore de la défense. On notera avec satisfaction que le Gouvernement a décidé de reconduire les crédits en faveur de l'apprentissage : 3,5 Mds y seront consacrés.

3 Mds
sont prévus dans le projet de loi
de finances pour 2023 pour la
rénovation énergétique.

Côté taxation, le projet de loi véhicule une bonne nouvelle pour ceux qui payaient la CVAE. Elle sera supprimée sur deux ans.

La transition énergétique étant portée au rang de priorité nationale, c'est sans surprise que le budget 2023 l'intègre. Le Ministère de la transition énergétique voit ses crédits augmenter de 15 %.

Le Gouvernement reconduit une enveloppe de 150 M€ pour rénover des bâtiments d'État sur le plan énergétique, comme il l'avait fait en 2020 mais à l'époque à hauteur de 2,5 Mds. Comme annoncé dernièrement par le Gouvernement, l'enveloppe disponible pour MaPrimeRénov' va être augmentée. 400 M€ s'ajouteront aux 2 Mds initiaux. L'Anah bénéficiera d'un budget accru de 500 M€ et d'un renforcement de ses moyens humains avec 25 ETP supplémentaires. Mais la prime pourrait être réorientée vers les

rénovations globales, le Ministre de l'Économie ayant fait un appel à toutes propositions qui permettraient d'accélérer les rénovations énergétiques, en particulier celles des passoires thermiques. 200 M€ du Fonds national des aides à la pierre (Fnap) seront consacrés à la rénovation de ces passoires et des discussions sont annoncées pour réfléchir rapidement aux moyens d'accélérer.

Un fond d'accompagnement de la transition énergétique – le fameux fond vert – est par ailleurs créé pour soutenir les efforts des Collectivités pour "favoriser la performance environnementale, l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie". Ce fond est doté de 1,5 Md.

Ce projet de loi de finances appelle par ailleurs une vigilance particulière de notre part puisqu'il prévoit une actualisation du périmètre du taux réduit de TVA pour la rénovation énergétique. Pour l'instant, ce périmètre est basé sur celui de l'ancien CITE. L'objectif serait de le mettre en cohérence avec celui de MaPrimeRénov' et de l'Eco PTZ. Le Gouvernement annonce une concertation à ce sujet avec la filière.

Le PLF 2023 sera examiné en séance publique à l'Assemblée nationale à partir du 10 octobre. À suivre donc.

GOVERNEMENT

ENR : UN PROJET DE LOI ET UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE POUR ACCÉLÉRER

Après avoir annoncé cet été des mesures d'urgence pour développer rapidement les ENR afin de répondre aux besoins urgents du pays en électricité, le Président de la République a précisé cette semaine en Conseil des Ministres les grandes lignes du projet de loi qui se prépare pour libérer l'envol d'une filière qui ne demande pas mieux.

La semaine dernière, pendant que nous étions tous à Toulouse pour nos JPC, Emmanuel Macron a fait une déclaration en ce sens, en inaugurant le premier parc éolien en mer, implanté à proximité des rivages de la Loire Atlantique. L'enjeu du projet de loi en préparation est de contribuer à aider la France à s'affranchir des énergies fossiles et à retrouver sa souveraineté énergétique. Un challenge considérable.

Une série de dispositions est donc prévue pour lever les freins administratifs et accélérer le développement des ENR, multiplier les parcs éoliens et faire en sorte que la production d'énergie par le solaire dépasse les 100 GW contre 13 seulement aujourd'hui.

Il est vrai que l'hexagone accuse un sacré retard dans l'utilisation de ces énergies renouvelables, victimes ces dernières années de politiques contradictoires et surtout sans aucune continuité. Les préfets, cette fois-ci, vont être mis à contribution pour veiller à la réduction du traitement des dossiers. Selon le dernier baromètre de Qualit'EnR, 77 % des Français ont conscience que les ENR leur seraient profitables en termes d'économies d'énergie pour leur chauffage, l'eau chaude et l'électricité. Ils sont même 37 % à être prêts à faire des travaux dans leur logement pour utiliser ces ENR.

L'Europe entend également dynamiser ces énergies. Elle plaide pour un doublement de la



capacité photovoltaïque à 320 GW d'ici 2025, suivi d'une nouvelle augmentation de 600 GW d'ici 2030. Pour ce faire, elle a inscrit dans son initiative « toits solaires » une obligation de toits solaires pour les bâtiments commerciaux et publics d'ici 2025 et pour les nouveaux bâtiments résidentiels d'ici 2029. Elle prévoit d'adopter un texte permettant de raccourcir et de simplifier les procédures d'autorisation et compte sur le Pacte Compétences pour favoriser le développement d'un partenariat européen de compétences à grande échelle permettant de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée en suffisance pour relever le défi.

→ RÉFORME DES RETRAITES : QUAND ET COMMENT ?

Les organisations de salariés avaient été rassurées le 10 juin dernier lorsqu'elles avaient été reçues par Emmanuel Macron concernant le lancement de la réforme des retraites. Le Président de la République leur avait alors assuré que la réforme ne serait pas engagée avant la rentrée. Nous y sommes donc.

Sur le fond, les organisations de salariés refusent l'hypothèse du relèvement à 65 ans de l'âge légal de départ à la retraite.

Le Gouvernement n'a jamais fait mystère de la nécessité de trouver des ressources pour financer notre modèle social, et donc "de ne pas se priver de notre capacité de travail pour pouvoir financer des projets d'envergure" avait indiqué Mme Borne lors de son discours de politique générale, ajoutant "il faudra donc voir comment augmenter le nombre de seniors au travail et comment on peut travailler progressivement un peu plus longtemps ». Car en effet, au-delà des retraites elles-mêmes, il s'agit de financer des réformes majeures comme celle de la dépendance ou encore celle de la santé. Bref, il faut des ressources.

Bien que le Gouvernement ait tenté de rassurer en indiquant qu'il n'y aurait pas de remise en cause des carrières longues, qu'il fallait améliorer les conditions de travail pour limiter la pénibilité, et assurer la pérennisation



du système par répartition, la plupart des organisations de salariés et des groupes politiques sont vent debout contre une réforme qui serait trop hâtive, craignant un passage en force sans concertation.

Le Chef de l'Etat et la Première ministre ont donc décidé de temporiser. Mme Borne a annoncé l'ouverture d'une concertation sur la réforme dans le but de préparer un texte avant la fin de l'hiver pour qu'il puisse entrer en vigueur l'été prochain. Le Ministre du Travail est chargé d'engager dès la semaine prochaine des discussions avec les partenaires sociaux et avec les groupes parlementaires. Elles devront aboutir avant Noël.

→ LA RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE SUR LES RAILS

Au 2^e trimestre, le taux de chômage a encore diminué par rapport au trimestre précédent.

Pour autant, le Gouvernement vise le plein emploi et, pour y parvenir, entend engager rapidement une réforme de l'assurance chômage.

Il s'agit essentiellement d'instaurer un mécanisme permettant de moduler les conditions de versement des indemnités aux demandeurs d'emploi en fonction de la conjoncture économique et du taux de chômage. En d'autres termes, si l'activité est bonne et que la demande des entreprises est

forte, les indemnités seront moins importantes que si les entreprises ont moins d'activité et donc moins de besoin de compétences. Un moyen peut-être d'apporter une réponse aux difficultés de recrutement qui pénalisent beaucoup de secteurs d'activité désormais. Le Ministre du Travail souhaite ouvrir une concertation à ce sujet avec les partenaires sociaux mais les organisations de salariés sont hostiles à ce projet de réforme et se préparent à un bras de fer avec le Gouvernement.



GOVERNEMENT

→ QUE FAUT-IL ATTENDRE DU NOUVEAU CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION ?

Avant même les élections présidentielles, le candidat Emmanuel Macron avait annoncé son intention de mettre en place un Conseil National de la Refondation.

À peine évoqué, le CNR a suscité la polémique et même la désapprobation de nombreux acteurs, notamment dans les rangs des partis politiques (à l'instar du Président du Sénat) mais également dans ceux des partenaires sociaux. Le Chef de l'État a néanmoins poursuivi son projet et a mis le CNR en place, plaçant le Président du MoDem à sa tête et lui attribuant 3 objectifs : bâtir un consensus, faire

coopérer les acteurs et enfin, agir sur le terrain. 40 représentants syndicaux, patronaux, associatifs et d'élus locaux y participaient dont l'U2P. Une consultation en ligne des Français doit s'ouvrir maintenant dans le but de partager des diagnostics et « remettre les Français au cœur des grandes décisions ». La première réunion du CNR a été mise à profit pour fixer la méthode de travail, le calendrier



et les priorités. En l'occurrence, cinq thèmes ont été retenus : le plein-emploi, l'école, la santé, le bien vieillir et la transition écologique. Des sujets qui, surtout en ce qui concerne les deux derniers, impliquent très directement les entreprises artisanales du bâtiment. Une deuxième réunion est prévue pour décembre.

ÉCONOMIE

→ GROUPE PATRIMOINE DE LA CAPEB POURSUIT SES TRAVAUX

Les membres du groupe patrimoine se sont réunis en visio le 15 septembre pour faire un point sur les actualités du secteur et examiner les nouveaux éléments d'information qui pourront être transmis au Réseau.

La réunion s'est ouverte par l'examen des derniers chiffres relatifs aux marchés du patrimoine.



Des chiffres qui révèlent que, parmi les entreprises de moins de 20 salariés, les plus grandes sont celles qui se positionnent le mieux sur les chantiers du patrimoine. Ils nous apprennent également que les entreprises sont plus nombreuses à réaliser des chantiers de patrimoine mais pour un montant inférieur à 25 % de leur chiffre d'affaires.

Après avoir évoqué le contenu de l'atelier sur la rénovation du patrimoine qui a été proposé aux délégués des Journées Professionnelles de la Construction à Toulouse la semaine dernière, le groupe est revenu sur le crédit d'impôt métiers d'art et sur la définition des travaux et métiers concernés. Un webinaire sera proposé sur ce sujet avec la CAPEB Haute-

Vienne particulièrement investie sur le sujet. Le groupe a par ailleurs débattu de la proposition de loi du Sénat visant à modifier le périmètre de protection de 500 m à 100 m et à réserver ce périmètre de protection aux communes de plus de 1000 habitants, ce qui l'a conduit à évoquer les liens étroits entre l'habitat durable et le respect du patrimoine bâti. Enfin, le groupe a fait le point sur toutes les actions qu'il a entreprises depuis sa mise en place et les chantiers qui restent à mener : refonte du CIP Patrimoine et de ses supports de communication, réalisation de flyers et d'affiches, création d'un site internet, diffusion de fiches méthodologiques au sein du Réseau, webinaire, etc.

SOCIAL

→ LA NOUVELLE APPLI « LES MÉMOS D'IRIS-ST »

L'IRIS-ST vient de sortir une nouvelle application donnant accès à l'ensemble de ses mémos. Cette nouvelle appli s'adapte à chaque métier et à chaque profil.

Elle permet aussi d'accéder aux différents quiz proposés aux utilisateurs pour leur permettre de tester leurs compétences. Enfin, et c'est nouveau, l'appli permet de prendre connaissance de l'actualité des

partenaires et de suivre les innovations et les évolutions éventuelles de réglementation. Cette nouvelle application est téléchargeable gratuitement depuis Apple Store et Google Play.

→ LE COVID N'EST PAS ENCORE DISPARU

Le nombre de cas Covid s'accroît chaque jour et l'hypothèse d'une 8^{ème} vague est envisagée sérieusement.

L'OPPBTB rappelle les réflexes qu'il faut continuer à avoir dans les entreprises pour limiter les risques de propagation du virus et ses conséquences en termes d'absentéisme notamment : se laver les mains fréquemment, porter un masque dans les véhicules qui transportent plusieurs compagnons et dans les espaces clos qu'il est difficile d'aérer, aérer 10 minutes toutes les heures les salles, réfectoires, véhicules et engins, nettoyer régulièrement les surfaces que tout le monde



touche (tables, poignées, installations de chantier, etc) et continuer à sensibiliser les salariés. L'OPPBTB recommande de revenir sur le sujet lors des briefings d'équipe et souligne également l'importance de la coopération entre les différents acteurs d'un même chantier.

L'organisme rappelle enfin que ses conseillers sont toujours disponibles pour accompagner les entreprises tant sur le terrain qu'en ligne avec le site Prévention BTP En Direct.



CESE

Le Président Jean-Christophe Repon présidait le groupe APL au CESE comme chaque lundi. La Commission Travail et Emploi du CESE se tenait le lendemain pour examiner le projet de saisine « Travail, santé, environnement : quels défis à relever face aux dérèglements climatiques ? » L'après-midi même avait lieu la plénière qui examinait le projet d'avis « Ambition et leviers pour une autonomie stratégique de l'Union européenne dans le domaine économique ».

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de la CAPEB a rencontré mardi Louis Margueritte, député de Saône et Loire et membre de la Commission des Finances, pour lui faire part de nos propositions dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances notamment.

[En savoir plus ici.](#)

PARITARISME

La concertation des partenaires sociaux sur les retraites s'est ouverte mardi. Jean-Christophe Repon y participait en tant que négociateur de l'U2P.

RÉSEAU

La CNAGS avait lieu ce mercredi à la Maison de la Mutualité pour un échange du Réseau sur l'activité des entreprises et les perspectives pour les prochains mois, sur les Assises du BTP et sur la feuille de route décarbonation et le plan de sobriété énergétique.



La réunion des Présidents et Secrétaires généraux du Réseau a permis également de faire un point d'étape sur le plan de transformation CAP CAPEB d'une part et sur les travaux relatifs à la féminisation des instances de gouvernance de la CAPEB d'autre part. Après un retour sur les JPC de Toulouse, la CNAGS

a pris connaissance et échangé sur les projets de communication à court terme, sur les actualités sociales et celles concernant les questions Compétences et formation.

U2P



L'U2P organisait ce jeudi ses Rencontres annuelles. Beaucoup de représentants de la CAPEB y participaient. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

UCF

Le Président de la CAPEB participait en cette fin de semaine au congrès de l'UCF qui devait notamment examiner une résolution relative à la nouvelle identité de marque pour l'UCF et de son réseau de CIBTP. Il devait être question également de la campagne de communication en projet autour, notamment, de l'étude conduite par l'organisme sur le coût congé. Ce congrès devait aussi être l'occasion d'évoquer le périmètre du chômage intempérie afin de tenir compte de l'impact croissant des canicules.



FORMATION

→ LES NOUVEAUX COÛTS CONTRATS

Avant la trêve estivale, l'État avait décidé de réduire les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, autrement dit les « coûts-contrats » définis par les branches, à raison d'une diminution de 10 % en deux fois des niveaux en cours.

La CAPEB et l'U2P s'étaient vigoureusement opposées à ces baisses (à la différence du Medef et de la CPME), y voyant un danger pour le renouvellement des compétences dans certains métiers qui en ont grand besoin, que ce soit dans l'alimentation, les services ou le bâtiment, à commencer par les électriciens, les menuisiers agenciers, ou les tailleurs de pierre.

Fort heureusement, l'État a été attentif à nos alertes et a pris la

décision de ne pas baisser, ou de baisser plus modérément, les coûts contrats de 275 certifications dont celles pour lesquelles nous avons fait part de nos inquiétudes.

Les branches professionnelles concernées vont être à nouveau saisies par France compétences ce mois-ci pour valider l'annulation de ces baisses. Nous restons donc extrêmement vigilants sur les suites que le Conseil d'Administration de France Compétences donnera à nos demandes.



MÉTIER

→ LE PRIX DES GRANULÉS BOIS S'ENVOLE

Ceux qui pensaient pouvoir se passer du gaz ou de l'électricité en misant sur le bois en sont pour leurs frais.

Le prix des granulés de bois s'est envolé sous l'effet d'une demande tout aussi massive que soudaine. Entre les utilisateurs habituels qui ont fait des stocks bien plus importants que d'habitude de peur de manquer et les convertis au chauffage bois, les fournisseurs ne parviennent plus à faire face. Les ventes d'appareils de chauffage au bois ont littéralement explosé : + 43 % pour les poêles et + 120 % pour les chaudières l'an dernier déjà. Bien qu'il n'y ait pas de risque de pénurie à court terme, le Gouvernement a annoncé qu'il envisageait de relancer un appel

à projet « Biomasse chaleur pour l'industrie de bois » afin d'accélérer la production de granulés. À suivre donc.

